

|  |   |
|--|---|
| <b>FEAMP 2014-2020</b>                 | Pays de Saint Brieuc  |
| <b>Fiche action n° 3</b>               | <b>Développer des actions de promotion et de découverte des produits de la mer et des métiers de la pêche et de l'aquaculture</b>   |
| <b>Sous mesures 62.1.b</b>             | Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux  |
| <b>Axes(s) stratégique(s)</b>          | Contribuer à valoriser l'image de la pêche et l'aquaculture sur le territoire<br>Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture<br>Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture<br>Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires |
| <b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>     | Faire connaître collectivement la pêche et les cultures marines comme des filières d'avenir pour l'orientation scolaire et professionnelle<br>Dynamiser l'appropriation locale de tous les produits élevés, pêchés et débarqués dans le Pays de Saint-Brieuc  |
| <b>Date d'effet de la fiche action</b> | 01/01/2014  |

### Type et description des opérations

Le sentiment que le territoire souffre d'une identité maritime peu affirmée est partagé par tous les acteurs. Les activités de pêche et de mytiliculture sont un des piliers de cette identité. Il s'agit ici de renforcer la promotion des métiers, des hommes et des femmes qui font l'économie maritime d'aujourd'hui et de mettre en valeur leur production.

La promotion des produits de la mer en Baie de Saint-Brieuc se résume souvent à la coquille Saint-Jacques, les autres produits de la mer (poissons, bivalves, céphalopodes poisson, des praires, palourdes, ormeaux, moules) sont peu mis en valeur sur le territoire. Des efforts de promotion permettraient de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux et le développement d'une image de marque pour le territoire.

Cette action prend en compte les marges d'amélioration sur le territoire en matière de communication sur l'image actuelle de la réalité des filières, sur les espèces peu connues, sur l'origine et la qualité des produits de la mer.

Il s'agit aussi d'explorer les liens entre gastronomie et produits de la mer pour un public touristique mais surtout pour la population locale à travers des lieux de découverte, la signalisation ou encore des partenariats avec le secteur de la restauration.

Cette fiche-action a pour vocation de développer des actions de promotion et de découverte des produits de la mer et des métiers de la pêche et de l'aquaculture, en travaillant notamment sur :

- l'amélioration de l'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture
- l'augmentation du nombre d'élèves ou de demandeurs d'emplois vers ces métiers
- la fédération des acteurs de la Baie
- l'amélioration de la visibilité et de la notoriété des produits de la baie
- l'amélioration de l'attractivité du territoire
- l'appropriation des produits locaux par les consommateurs du territoire
- L'affirmation de l'identité maritime...

## Exemples de projets

Cette liste a un caractère indicatif ; elle sert de guide mais n'identifie pas de projets en particulier. Cette fiche action a vocation à accompagner les projets concourant à la stratégie locale notamment :

### Préfiguration

- Développement de stratégies et outils marketing pour renforcer l'image du territoire à travers les métiers et les produits
- Etudes pour l'aménagement des points de vente
- Elaboration de plan de communication
- Aide à la rédaction de cahier des charges précédant un projet
- Test de nouvelles approches marketing, événementiels ou de nouvelles offres touristiques pour mettre en valeur les métiers et produits de la mer

### Mise en œuvre

- Espaces pédagogiques autour des métiers et produits de la mer
- Campagne de communication
- Lieux dédiés de découverte
- Actions en faveur du développement des signes de qualité
- Opérations collectives de communication
- Déploiement d'offres touristiques
- Actions de sensibilisation à la diversité des productions locales halieutiques et aquacoles
- Ateliers et concours culinaires
- Organisation d'événements

## Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, telles que :

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics (dont notamment les GIP, SEM, syndicats...)
- les associations
- les entreprises

## Dépenses éligibles

Dépenses conformes au décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI dont notamment :

- Dépenses de personnel (salaires + charges = frais de personnel directs)
- Autres coûts directs en lien avec l'opération, dont :
  - ✓ travaux
  - ✓ acquisition ou location de matériel
  - ✓ frais de missions : déplacement, hébergement, restauration
  - ✓ frais de communication
  - ✓ prestations d'études et de conseil
  - ✓ location de salles et d'espaces de conférence
- Coûts indirects, correspondant aux frais de fonctionnement internes à la structure : calculés sur la base d'un taux forfaitaire de 15 % appliqué aux frais de personnel directs éligibles.

## Dépenses non éligibles

Les coûts inéligibles sont ceux prévus dans le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI.

### Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement courant des structures

### Investissements

- Aménagements d'ouvrages d'accès au littoral
- Investissements concernant des travaux sur les cales, les quais, môles, terre-pleins
- Opérations spécifiques en lien avec l'entretien des ports (dragage, gestion des sédiments)
- Travaux et études portant sur des hébergements touristiques

## Type de soutien

Subvention

## Lien avec d'autres réglementations

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européennes en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aides d'Etat applicable ou du Régime cadre exempté de notification N°SA 42660 relatif aux aides en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2014-2020.

## Conditions d'admissibilité

Sont éligibles dans le cadre de cette fiche action, les investissements matériels et immatériels permettant la mise en œuvre des opérations précisées ci-dessus.

Ne sont pas éligibles :

- les opérations dont la mise en place est rendue obligatoire par la réglementation communautaire ou nationale
- les opérations exclues explicitement dans le règlement FEAMP

## Critères de sélection

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille de sélection des projets, qui sera validée par la commission mer et littoral et le comité unique de programmation (CUP).

| Montant et taux d'aide      |  |
|-----------------------------|--|
| Enveloppe prévisionnelle    | 421 800 € dont 210 900 € de FEAMP  |
| Taux d'aide publique        | 50 % des dépenses totales éligibles  |
| Taux de cofinancement FEAMP | 50 % des dépenses publiques éligibles  |
| Modalités spécifiques       | <p>Taux d'aide publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux est porté à 80 % si l'un des 3 critères (intérêt collectif, bénéficiaire collectif, caractéristiques innovantes) est rempli et s'il est prévu un accès public aux résultats de l'opération.</li> <li>Pour les entreprises ne répondant pas à la définition des PME, le taux d'intensité d'aide publique est abaissé de 20 %.</li> </ul> <p>Plafond et plancher des dépenses publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plancher des dépenses publiques : 5 000 €</li> <li>un plafond FEAMP, dont la valeur sera fixée lors de la 1ere commission mer et littoral, pourra être fixé</li> </ul> |

| Indicateurs de résultats |                    |       |
|--------------------------|--------------------|-------|
| Type d'indicateurs       | Indicateurs        | Cible |
| Résultat (cf. PO Feamp)  | Emplois créés      | 2     |
| Résultat (cf. PO Feamp)  | Emplois maintenus  | 4     |
| Résultat (cf. PO Feamp)  | Entreprises créées | 0     |